

Décision

Générale

colonial

Décision n° 993/FE concernant les Services Etat.

n° 993/FE

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date de publication
20 juin 1966

Date du numéro
1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

En Cas d'empêchement ou en l'absence de M. Lorans (Ray-mond), administrateur en chef de classe exceptionnelle des Affaires d'outre-mer, chef du Service des Finances-Etat, ordonnateur-délégué titulaire, M. Larré (Jean) et M. Billaut (Pierre), attachés de la France d'outre-mer, adjoints au Chef du Service des Finances, sont nommés ordonnateurs-délégués du Budget de l'Etat.